Procès-Verbal
Commission d'Organisation des Compétitions

PV N° 17
4 et 5 novembre 2026

Présents :	Didier Gantier, Président Alain Le Viol, Responsable Section Seniors Masculins Bernard Loirat, Responsable Football Diversifié Laurent Bauvineau, Responsable Section Féminines Loïc Echasserieau, Daniel Roger, Jean Plantive Patrice Guet, Pilote du Pôle Compétitions
Par courriel :	Nicolas Ménard, Responsable Section Jeunes Masculin Hubert Bernard

Préambule :
M. Didier Gantier, membre du club de AS Vital Frossay (581901), ne prend part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.
M. Laurent Bauvineau, membre du club de La Montagne FC (548100) et GF Sud Loire (581195), ne prend part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club et ce groupement.
M. Alain Le Viol, membre du club de Thouaré US (502138) et du GF Terres de Loire (565244), ne prend part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club et ce groupement.
M. Patrice Guet, membre du club de AS Mésanger (516995) et GJF Mésanger St-Géréon (560414), ne prend part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club et ce groupement.
M. Nicolas Ménard, membre du club du FC Nantes (501904), ne prend part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.
M. Aurélien Picot, membre du club du Cellier Mauves FC (581259), ne prend part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.
M. Benjamin Guyot, membre du club de SCNA Derval (552653), ne prend part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.
M. Bernard Loirat, membre du club d'Arche FC (544823), ne prend part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.
M. Loïc Échasserieau, membre du club de FC Loire et Sillon (525241), ne prend part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

Appel

Les suivantes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 190 des règlements généraux de la FFF.
Les décisions suivantes peuvent être frappées d'appel dans le délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée devant la Commission d'Appel du District de Football de Loire-Atlantique.

Par exception et comme prévu aux Règlements des championnats, le délai d'appel est réduit à deux jours francs à partir de la notification ou de la publication de la décision contestée s'il :
- porte sur l'organisation ou le déroulement de la compétition,
- est relatif à un litige survenu lors des 2 dernières journées de la compétition,
- porte sur le classement en fin de saison.

Frais de procédure
Les frais exposés par le Centre de Gestion dans le cadre d'une procédure d'appel réglementaire sont prélevés, à l'issue de celle-ci, sur le compte du club appelant sous la forme de frais de dossier forfaitaires dont le montant est fixé à l'Annexe 5 des présents règlements, et affiné selon chaque cas dans les conditions ci-dessous :
- frais de dossier divisé par 2 en cas de réformation, à l'avantage de l'appelant, de la décision dont appel.
- absence de frais de dossier en cas d'annulation de la décision dont appel ou lorsque la faute sera due à une erreur administrative du Centre de Gestion.

En cas d'appel diligenté par un licencié, l'intéressé devra verser les frais susmentionnés au Centre de Gestion compétent et ce, sous huitaine à compter de la notification de la décision. A défaut, sa licence sera automatiquement désactivée et l'intéressé ne pourra enregistrer une nouvelle licence.

Approbation des Procès-Verbaux

La Commission approuve le PV n° 16 du 28 octobre 2026 sans réserve.

Section Seniors Masculins

Coupe du District Albert BAUVINEAU

- **Tirage du quatrième tour**

La Commission a procédé au tirage des 27 rencontres du 4e tour de la Coupe du District Albert Bauvineau qui se dérouleront le dimanche 22 novembre 2026 sur le terrain du premier club nommé. Les coups d'envoi sont fixés par la Commission à 15h00 ou 12h30 en lever de rideau.
Sont exemptes de ce quatrième tour :

- Les 5 équipes encore qualifiées en Coupe Pays de la Loire
- 32 équipes tirées au sort :

- Avessac/Fegreac FC 1
- Chateaubriant Al 1
- Chauvé Eclair 1
- Donges Fc 1
- Dréffeac 3 rivières 1
- Gétigné /Boussay 1
- Grandchamp des Fontaines As 1
- Herbignac St-Cyr 1
- Le Gavre FCGC 1
- Montoir de Bretagne Cs 1
- Nantes Guineennne 1
- Nantes St-Joseph Porterie 1
- Ste Reine Crossac Us 1
- Nozay Os 1
- Orvault Bugalière Us 1
- Petit Mars Fc 1
- Pontchateau St-Guillaume As 1
- Rezé Aepr 1
- Ruffigné As 1
- St Herblain Oc 1
- St Hilaire Clisson FC Sud Sevre et Maine 1
- St Joachim Brière Sp 1
- St Lyphard Amicale 1
- St Mars du Désert Ja 1
- St Michel Chef Chef Océane FC 1
- St Nazaire UMP 1
- Suce/Erdre Jge 1
- Treillieres Sympho 1
- Vallet Es 1
- Vallons Erdre FC 1
- Vay Marsac FC 1
- Villeneuve Bourgneuf en Retz FC 1

La Commission précise que ce 4e tour de la Coupe du District Albert Bauvineau sera le dernier tour de reversement possible des équipes de D4-D5 en Challenge du District Albert Charneau.

Challenge du District Albert CHARNEAU

- **Homologation**

La Commission homologue en application de l'article 147 des Règlements Généraux, sous réserve de procédures en cours ou de formalités administratives, le résultat de la rencontre à rejouer du 1er tour du Challenge du District Albert Charneau qui s'est déroulé le 1er novembre 2026.

Les frais du délégué officiel sont répartis par moitié à la charge de chacun des 2 clubs soit 36.65€ par club.

- **Règlement financier**

En application de l'article 7 du règlement de l'épreuve, le club recevant est débité, au titre des frais d'organisation, d'un forfait dont le montant est fixé chaque saison par le District et défini en Annexe 5 des Règlements Généraux soit 25 €.

- **Match en retard du 2e tour**

L'équipe de Camoël Presqu'île Vilaine 2 est qualifiée pour le prochain tour et se déplacera sur le terrain de Pontchâteau AS Guillaumois le dimanche 22 novembre 2026.

Matchs en retard

Les matchs de championnat sont reportés de la manière suivante :

N° match	Division	Nom des équipes	Date initiale	Date fixée
79487759	D5M-B	St Nazaire Immaculee 2 - Severac Fc Atl. Morb 2	01.11.2026	22.11.2026
79357154	D4M-A	Camoel Presqu'Ile Fc 2 - St Lyphard Amicale 3	01.11.2026	A fixer
79376607	D5M-C	Châteaub. A. Portugaise 1 – Sion Lusanger As 2	20.09.2026	22.11.2026
79376618	D5M-C	Châteaub. A. Portugaise 1 – Soudan Us 3	18.10.2026	20.12.2026

Courriel

AS Caribbean – Rencontre du 01/11/2026
La Commission prend note du courrier adressé à la Ville de Nantes par rapport à la mise à disposition des installations. Le club a su trouver une solution de repli pour organiser la rencontre AS Caribbean – Saffré FC Pierre Bleue 4 sur le terrain de la Durantière.

Section Jeunes Masculins

Classements de la 1re phase

La Commission valide le classement du championnat U15 D3 groupe A de la phase 1 ci-dessous et sous réserve de procédures en cours en application de l'article 11 du Règlement des Championnats régionaux et départementaux des Jeunes Masculins en précisant que l'alinéa a ne s'applique pas à l'issue de la première phase en cas d'égalité (cf. article 37 alinéa 5).

Poule A

Rang	Équipe	Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Herbignac St Cyr (1)	12	4	4	0	0	0	0	0	0	21	2	19
2	Piriac Es Pays Blanc (1)	9	4	3	0	1	0	0	0	0	14	10	4
3	St Joachim St Malo F (1)	4	4	1	1	2	0	0	0	0	8	9	-1
4	Camoel Presqu'Ile Fc (1)	3	4	1	0	3	0	0	0	0	5	15	-10
5	St Nazaire Ump (1)	1	4	0	1	3	0	0	0	0	6	18	-12

Par exception et comme prévu aux Règlements des championnats, il est rappelé que le délai d'appel est réduit à deux jours francs à partir de la notification ou de la publication de la décision.

Accessions/Relégations à l'issue de la 1re phase

La Commission rappelle pour la 2ème phase:

1. *A l'issue de la première phase, la Commission d'Organisation publie les classements, accessions et relégations pour la deuxième phase.*
 Cette décision est susceptible de recours dans les conditions de forme prévues par l'article 190 des Règlements Généraux auprès de la Commission Départementale d'Appel. Toutefois, ils doivent être adressés dans les deux jours francs à partir de la notification ou de la publication de la décision contestée. La Commission Régionale d'Appel Règlementaire statuera, en cas d'appel, en deuxième et dernier ressort.
2. *Les groupes de la deuxième phase sont ensuite constitués par la Commission d'Organisation et homologués par le Bureau ou le Comité de Direction, ce qui leur donne un caractère définitif.*

La Commission valide la ventilation des équipes du groupe A U15 D3 et la composition des groupes préconstitués lors de la précédente réunion de la Commission.

- **Courriels**

Ent. AS Maine/FC Sud Sèvre et Maine.
La Commission prend connaissance de la demande postérieure à la réalisation de la 2e phase des championnats de l'équipe engagée en U15 D4.
La Commission accède à la demande de relégation en U15 D5 groupe G
pour la 2e phase. La place laissée vacante en U15 D4 groupe I n'est pas remplacée.

FC Rezé
La Commission prend note de la demande du FC Rezé au regard de la programmation des rencontres à domicile. Après étude, il est procédé à une modification en U17 D2 entre le GJ Sud Retz et le FC Rezé, ainsi que la rencontre U15 D1 entre Savenay Malville Prinquiau et FC Rezé afin de rééquilibrer l'organisation.

GJ Joué Les Touches UFCED
La Commission prend connaissance de la demande et décide d'inverser les deux rencontres prévues lors de la 4e journée prévue le 28/11/2026.

Championnats - Tableaux de ventilation

- **U14 – U15 – U17 - U18 Masculins**

La Commission a finalisé les tableaux des accessions et relégations entre la 2e et la 3e phase pour les championnats U14, U15, U17 et U18 Masculins. Ces éléments se trouvent en annexe de ce PV et seront actualisés en annexe du Règlement des Championnats Départementaux Jeunes Masculins.

Section Féminines

Coupe Clara Mateo

- **Homologation du premier tour**

La Commission homologue en application de l'article 147 des Règlements Généraux, sous réserve de procédures en cours ou de formalités administratives, les résultats des rencontres du 1er tour de la Coupe Clara Mateo qui s'est déroulé le 1er novembre 2026.

- **Tirage du deuxième tour**

La Commission a effectué le tirage au sort du 2e tour.
Neuf rencontres ont été tirées au sort et sont fixées au dimanche 22 novembre 2026 à 12h30.
Sont exemptes de ce quatrième tour :

- Les 3 équipes encore qualifiées en Coupe Pays de la Loire
- Bouguenais Foot 1
- Guémené FC 1
- Rezé FC 1

- 4 équipes tirées au sort :

- Derval Sc Nord Atlantique 1
- GF Loire et Cens 1
- GF Plessé Vay Marsac 1
- St Julien V. CAVUSG 1

Championnats jeunes féminines - Tableaux de ventilation

- **U15 – U18 Féminines**

La Commission a finalisé les tableaux des accessions et relégations entre la 2e et la 3e phase pour les championnats U15 et U18 Féminines. Ces éléments se trouvent en annexe de ce PV et seront actualisés en annexe du Règlement des Championnats Départementaux Jeunes Féminines.

Match en retard

Le match de championnat ci-dessous est reporté de la manière suivante :

N° match	Division	Nom des équipes	Date initiale	Date fixée
79547859	D4F-B	GF Loroux Divatte 3 – Pazanne FC Chaléons 1	01.11.2026	20.12.2026

Section Futsal

Coupe Pays de la Loire U15 Futsal

- **Homologation du premier tour départemental**

La Commission homologue en application de l'article 147 des Règlements Généraux, sous réserve de procédures en cours ou de formalités administratives, les résultats et classements des rencontres du 1er tour départemental de la Coupe Pays de la Loire U15 Futsal qui s'est déroulé le samedi 31 octobre 2026 à Haute-Goulaine.
La Commission remercie le club de Haute Goulaine Futsal et la mairie de Haute-Goulaine pour l'organisation et la mise à disposition des équipes.

Classements
Groupe A : 1. St-Marc Foot, 8 pts ; 2. Association Nantaise Futrsal, 4 pts ; 3. Haute Goulaine Futsal, 0 pt
Groupe B : 1. Nantes Doulon Bottière, 8 pts ; 2. ACS Dervallières, 4 pts ; 3. GJ de Goulaine, 0 pt

- **Finale départementale**

La Commission valide l'organisation de la finale qui opposera St-Marc Foot à Nantes Doulon Bottière Futsal, le mercredi 11 novembre 2026 à 14h00, Salle Alain Mimoun, à Haute-Goulaine.
Le vainqueur sera qualifié pour la finale régionale organisée le week-end du 20 décembre 2026.

Étude du dossier

N° 79471350 : Stéphanoise Futsal US 2 / Nantes ACMNN Futsal 1 – Départemental 1 du 16/10/2026

La Commission prend connaissance du non déroulement en raison d'un problème d'installation sportive lié à la reprogrammation de la rencontre.

La Commission décide de :

- **Que seuls les frais kilométriques des officiels sont intégrés dans le remboursement des frais mutualisés**
- **Donner match à jouer**
- **De fixer la rencontre à une date ultérieure dans l'attente du parcours de Nantes ACMNN Futsal dans les coupes nationale et régionale**

Match en retard

Le match de championnat ci-dessous est reporté de la manière suivante :

N° match	Division	Nom des équipes	Date	Date fixée

			initiale	
79471350	D1 Futsal	Stéphanoise Futsal 2 / Nantes ACMNN Futsal 1	16.10.2026	A fixer

Section Foot Entreprise

Coupe Nationale Entreprise

La Commission prend connaissance des résultats du 1er tour régional disputé le 26 octobre 2026 et du tirage au sort des rencontres du 2e tour régional prévues le 16 novembre 2026.

Au regard de ces éléments, la rencontre de championnat de D2 Entreprise de l'équipe de St-Julien Divatte 1 est reportée.

Matchs en retard

Les matchs de championnat ci-dessous sont reportés de la manière suivante :

N° match	Division	Nom des équipes	Date initiale	Date fixée
79557002	D2 Entr.	St-Sébastien FC 2 – Nantes Berlin 1989 F 1	26.10.2026	21.12.2026
79557018	D2 Entr.	Indret Naval Group 1 – Cholet Thalès Af Com 1	02.11.2026	21.12.2026
79535793	D2 Entr.	Nantes Municipaux 2 – St-Julien Divatte 1	16.11.2026	21.12.2026
79573536	D2 Entr.	Carquefou Coop U Of 1 – Nantes Municipaux 2	21.09.2026	04.01.2027

Formalités administratives

Forfaits

- **Forfaits**

La Commission prend connaissance :
- Des équipes ayant déclaré forfait en procédure normale
- Des équipes ayant déclaré forfait en procédure d'urgence
- Des rencontres non jouées pour équipe adverse absente/

Conformément à l'article 26 du règlement de l'épreuve et l'annexe 5 financière des Règlements Généraux.
Un club déclarant forfait doit en aviser son adversaire, son District et la Commission d'Organisation de toute urgence, par écrit et au moins 2 jours à l'avance, sans préjuger des pénalités fixées par la Commission d'Organisation en application de l'Annexe 5.

La liste des équipes forfaits figure en annexe.

Feuilles de match

La Commission rappelle l'application des dispositions règlementaires relatives à l'établissement des feuilles de match et leur transmission au District.
Les interlocutrices en fonction des catégories, sont :
- Seniors Masculins ou Féminins, Loisir, Entreprise, Futsal : fpichon@foot44.fff.fr
- Jeunes Masculins ou Féminins : aguillet@foot44.fff.fr

- **Feuilles de match du week-end des 31 octobre et 1er novembre 2026 non reçues :**

N° match	Division	Club recevant	Club visiteur	Décision
79433278	Loisirs	Coueron Chabossiere 1	Nantes St Yves Esp. 1	Réclamée

Article 139 des Règlements Généraux :
Dispositions D.F.L.A. :
1. Des feuilles de match particulières pourront être prévues par la Commission compétente en cas de compétition à rencontres multiples (plateaux, triangulaires, futsal…).

2. Les clubs utilisant la feuille de match informatisée doivent se conformer aux directives prévues dans le règlement fédéral sur la feuille de match informatisée.

3. En cas d'impossibilité d'impression de la feuille de match ou d'utilisation de la feuille de match informatisée, celle-ci sera remplie sur une feuille de match vierge fournie par le District de Football de Loire-Atlantique en début de saison ou téléchargeable sur le site internet http://foot44.fff.fr. En dernier recours, une feuille de match devra être remplie sur papier libre.

4. En toute circonstance, la feuille de match papier devra obligatoirement contenir toutes les informations suivantes :
- nom des équipes, division et groupe, ou compétition concernée
- nom, prénom et numéro de licence des officiels (arbitres et délégué au match), dirigeant et joueurs
- score éventuel ou motif de non-déroulement du match
- les éventuelles sanctions administratives, réserves et incidents - signatures de l'arbitre principal et des capitaines ou dirigeants responsables avant et après-match.
Il est rappelé que la feuille de match papier ou informatisée (FMI), peut être modifiée jusqu'au coup d'envoi effectif de la rencontre.

5. Le retour de la feuille de match informatisée est à réaliser selon la procédure prévue dans le règlement fédéral sur la feuille de match informatisée Le club recevant a l'obligation de transmettre la FMI au plus tard le dimanche à 20 heures pour les rencontres se déroulant les vendredi, samedi ou dimanche. Pour toute rencontre disputée du lundi au jeudi, le club recevant a l'obligation de transmettre la FMI dans les 24 heures suivant la rencontre.
Lorsque la FMI n'a pas pu être utilisée, le retour de la feuille de match papier au District de Football de Loire-Atlantique doit se faire le dans un délai de 24 heures suivant la rencontre par le club recevant avec le rapport d'échec FMI complété par les deux clubs et l'arbitre central, par messagerie officielle.
Lorsque la compétition n'est pas éligible à la feuille de match informatisée, le retour se fait par le logiciel Footclubs. Le retour de la feuille de match papier au District de Football de Loire-Atlantique doit se faire dans un délai de 24 heures suivant la rencontre par le club recevant, même si le match n'a pas eu lieu.
En cas d'impossibilité ou de rencontre non jouée, celle-ci doit être adressée au District de Football de Loire-Atlantique par messagerie officielle, via un courrier recommandé ou par une remise en main propre au siège du District de Football de Loire-Atlantique. Le retour de la feuille de match hors délai est passible d'une amende fixée en début de saison par le Comité de Direction de Ligue de la L.F.P.L., voire de sanction sportive sur décision de la Commission compétente pouvant aller jusqu'à la perte du match et/ou à l'élimination de la compétition (Challenge, coupes…) dans les conditions prévues par les règlements généraux de la L.F.P.L.

6. Cette feuille de match n'est pas conservée par l'arbitre ; le fait d'avoir donné des avertissements aux joueurs, d'en avoir expulsé ou signalé des incidents, n'autorise pas l'arbitre à conserver la feuille de match. Les arbitres ont pour mission notamment de viser les ratures et surcharges et de relever avec soin, les éléments nécessaires à la rédaction d'un rapport éventuel. La conservation de la feuille de match, par l'arbitre, n'est préconisée que dans des cas précis : bagarres générales, sécurité des arbitres. En cas de match sur terrain neutre En cas de de ratures importantes sur la feuille de match Dans un tel cas, il appartient au club chargé de l'envoi de la feuille de match de faire signer à l'arbitre le document prévu à cet effet et téléchargeable sur le site internet http://foot44.fff.fr .

7. L'arbitre doit présenter à la signature des joueurs et capitaines les observations sur le comportement de spectateurs ou celui de leur équipe. A défaut de capitaines majeurs, c'est au dirigeant responsable majeur, qu'il devra exiger la signature. En aucun cas il ne peut refuser d'en faire prendre connaissance aux intéressés. La signature n'engage que la prise de connaissance du score et du contenu de la feuille de match, mais ne signifie pas l'accord des observations écrites par l'arbitre. En cas de score erroné sur la feuille de match les clubs seront passibles d'une sanction financière prévue à l'Annexe 5 des présents Règlements Généraux. Aucune mention sur la feuille de match ne peut être rajoutée dès lors qu'une des signatures d'après match des capitaines ou dirigeant responsable a été apposée.

8. Lorsqu'un problème survient à l'issue de la rencontre pour la saisie des faits de match sur la FMI, l'arbitre devra exiger des deux équipes la rédaction d'une feuille de match papier, fournie par le club recevant, mentionnant les informations prévues au point 4 du présent article

Article 28 des Règlements des Championnats :

« 1. La rencontre est traitée sous feuille de match informatisée. Dans la circonstance exceptionnelle d'un dysfonctionnement constaté par les officiels, une feuille de match papier originale doit être envoyée au Centre de Gestion par le club recevant par messagerie officielle, dans le délai de 24 heures après le match.
En cas de retard dans le retour de la feuille de match par l'équipe recevante, et jusqu'à 4 jours ouvrables après la rencontre, le club fautif est passible d'une amende dont le montant est fixé en annexe 5. À compter du 5ème jour ouvrable, le club fautif est passible du doublement de l'amende ainsi que de la perte du match à l'équipe recevante.

L'équipe visiteuse ne bénéficie pas des points correspondant au gain du match, elle conserve alors le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre.
2. Pour les rencontres non traitées sous feuille de match informatisée, la feuille de match originale doit être envoyée au Centre de Gestion par le club recevant, dans le délai de 24 heures après le match.

Dispositions District de Football de Loire-Atlantique :
En cas de dysfonctionnement, un rapport d'échec FMI devra être complété et signé par les responsables des deux équipes et l'arbitre de la rencontre. Ce document disponible sur le site Internet du District est à renvoyer avec la feuille de match papier.
Le non-respect de ce délai entraîne, à l'encontre du club fautif, une amende dans les conditions fixées au paragraphe 1 du présent article.

Article 35 : ***«1.*** *Le club organisateur saisit sur le site internet de la FFF (ou via la Feuille de Match Informatisée), le résultat de sa rencontre,*

- ***a)*** *avant 20h00 pour les rencontres disputées en diurne, avant 00h00 pour les rencontres disputées en nocturne.*
- ***b)*** *Dans le cas où un club doit saisir plusieurs résultats le même jour et qu'une ou plusieurs rencontres se déroulent en nocturne, l'ensemble de ses résultats devra être saisi avant 00h00.*

2. *En cas d'une ou plusieurs infractions à cette disposition au cours d'une semaine, le club se verra infliger une amende dont le montant est fixé en annexe 5.*

Il est rappelé de veiller à disposer des accès à la FMI avant chaque rencontre. Un rappel est effectué en ce sens auprès des clubs pour que leurs dirigeants en disposent. De plus, en cas de non-utilisation de la FMI, un rapport d'échec devra être envoyé avec la feuille de match papier.
Le non-respect de ces dispositions est sanctionné d'une amende financière dont la liste figure en annexe.

Encadrement des équipes

Art.31 Fonction du délégué
« Dispositions District de Football de Loire-Atlantique :
La désignation des délégués relève de la Commission Compétente du District de Football de Loire-Atlantique.
Tout club pourra formuler une demande de désignation d'un Délégué à la Commission compétente du District de Football de Loire-Atlantique ».

Art.25
« 1. Le club recevant doit notamment désigner un commissaire au terrain majeur, lequel doit être présent sur le terrain au moins une heure avant l'heure officielle, porteur d'un brassard distinctif, et durant la rencontre se tient à proximité immédiate de l'aire de jeu à la disposition des officiels.
Ses nom, prénom et numéro de licence devront être mentionnés sur la Feuille de match. En l'absence de ces éléments, le club responsable sera passible d'une amende fixée en Comité de Direction du District de Football de Loire-Atlantique.
Le District de Football de Loire-Atlantique pourra pour certaines rencontres désigner une personne exerçant ces fonctions.
Même en présence d'un délégué officiel, les attributions de ce dernier (organisation de la rencontre, application des règlements, sécurité de l'arbitre et des acteurs de la rencontre, police du terrain…) appartiendront obligatoirement à un dirigeant de l'équipe visitée désigné comme « Délégué au match ».
Il se fera connaître à l'équipe visiteuse, aux officiels.
Il devra s'assurer que l'ensemble des procédures de match ont bien été respectées et que le respect de celles-ci est bien mentionné sur la feuille de match.
Il devra rester neutre sur les décisions arbitrales et les faits de match.
Celui-ci devra nécessairement être majeur au jour du match.

Tout manquement à ces obligations pourra entrainer une sanction individuelle concernant le dirigeant responsable et une sanction pour le club fautif.
En l'absence d'un Délégué au match, la rencontre ne pourra pas débuter.
2. *La présence sur le banc de touche est strictement réservée pour chaque club en présence à*

- *a. 4 encadrants (dirigeant/éducateur) en Régional 1, et 3 pour les autres niveaux.*
- *b. les joueurs remplaçants ou les joueurs remplacés, les uns et les autres en survêtement ».*

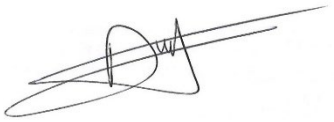
En application de l'annexe 5 dispositions financières, la Commission est informée des manquements relevés par le service administratif. Les amendes prononcées figurent en annexe.

Le Président de la Commission, Le secrétaire de séance,

Didier Gantier



Sébastien Duret

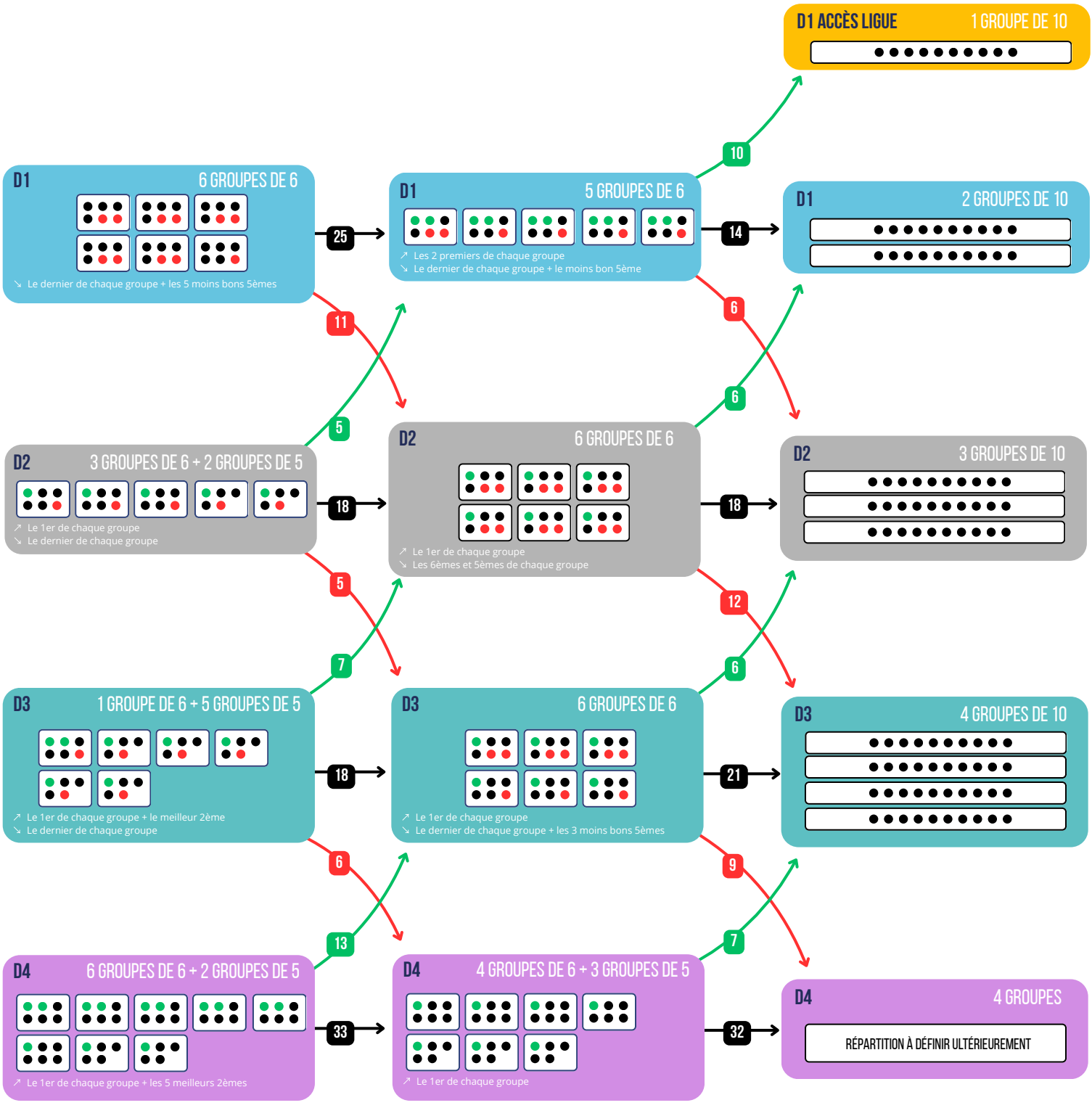


U18 MASCULINS

TABLEAU MONTÉES / DESCENTES

SAISON 2026/2027

PHASE 1	PHASE 2	PHASE 3
DU 19/09 AU 17/10	DU 07/11 AU 05/12	DU 30/01 AU 29/05



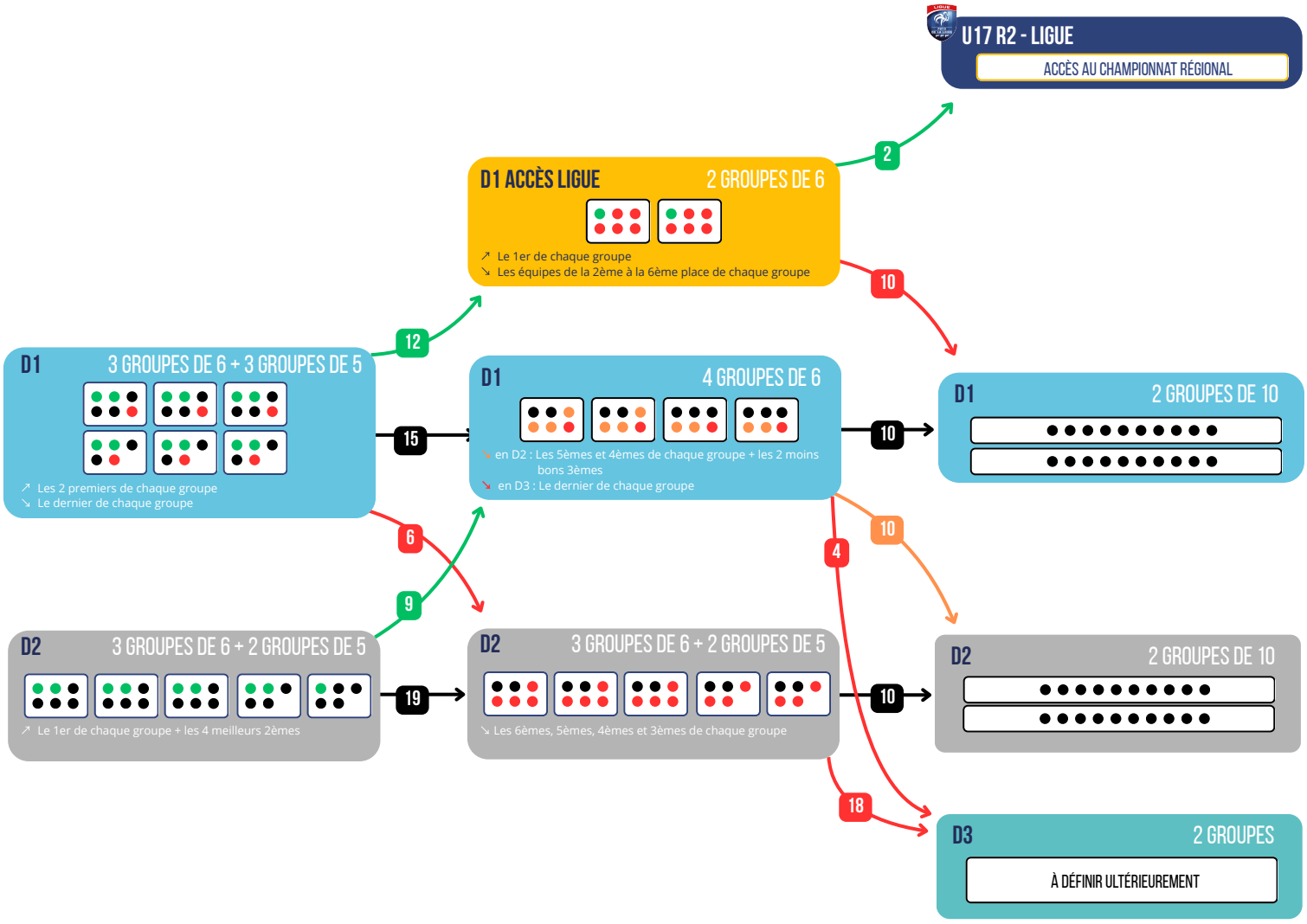
RETROUVEZ LES RÈGLEMENTS DES CHAMPIONNATS ICI

U17 MASCULINS

TABLEAU MONTÉES / DESCENTES

SAISON 2026/2027

PHASE 1	PHASE 2	PHASE 3
DU 19/09 AU 17/10	DU 07/11 AU 05/12	DU 30/01 AU 29/05



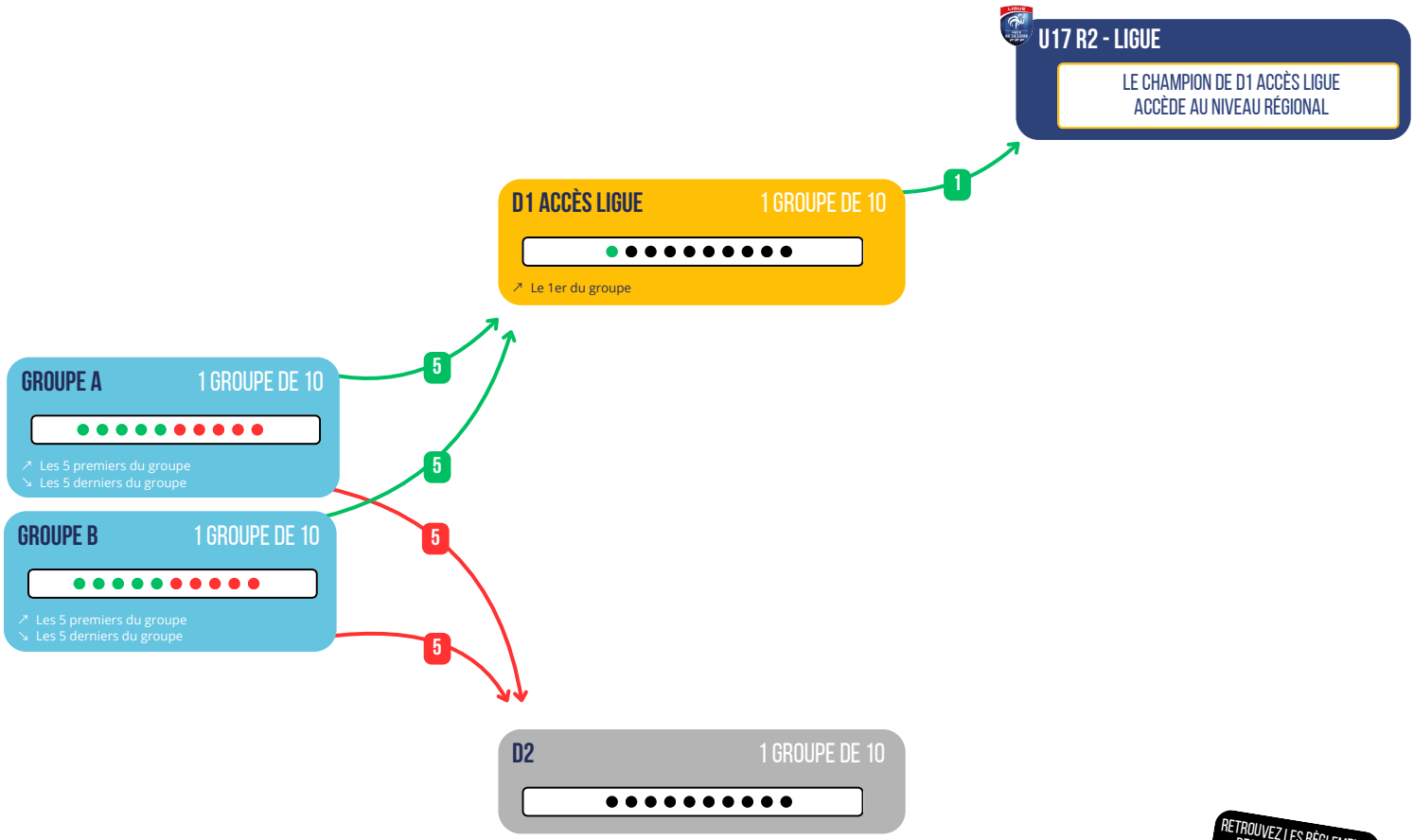
RETROUVEZ LES RÈGLEMENTS DES CHAMPIONNATS ICI

U16 MASCULINS

TABLEAU MONTÉES / DESCENTES

SAISON 2026/2027

PHASE 1	PHASE 2	SAISON 27/28
DU 19/09 AU 05/12	DU 30/01 AU 29/05	



RETROUVEZ LES RÈGLEMENTS DES CHAMPIONNATS ICI

U15 MASCULINS

TABLEAU MONTÉES / DESCENTES

SAISON 2026/2027

PHASE 1	PHASE 2	PHASE 3
DU 19/09 AU 17/10	DU 07/11 AU 05/12	DU 30/01 AU 29/05

RETROUVEZ LES RÈGLEMENTS DES CHAMPIONNATS ICI

U15 R2 - LIGUE
ACCÈS AU CHAMPIONNAT RÉGIONAL

D1 ACCÈS LIGUE — 3 GROUPES DE 6
↗ Le 1er de chaque groupe
↘ Les 2 derniers de chaque groupe + les 2 moins bons 4èmes

D1 ÉLITE — 1 GROUPE DE 10

D1 — 7 GROUPES DE 6
↗ Les 2 premiers de chaque groupe + les 4 meilleurs 3èmes
↘ Le dernier de chaque groupe + les 4 moins bons 5èmes

D1 — 3 GROUPES DE 6
↗ Le 1er de chaque groupe
↘ Les 3 derniers de chaque groupe

D1 — 2 GROUPES DE 10

D2 — 5 GROUPES DE 5
↗ Le 1er de chaque groupe
↘ Le dernier de chaque groupe

D2 — 6 GROUPES DE 6
↗ Le 1er de chaque groupe
↘ Le dernier de chaque groupe

D2 — 4 GROUPES DE 10

D3 — 7 GROUPES DE 6 + 1 GROUPE DE 5
↗ Le 1er de chaque groupe + les 2 meilleurs 2èmes
↘ Le dernier de chaque groupe + le moins bon 5ème

D3 — 7 GROUPES DE 6
↗ Le 1er de chaque groupe
↘ Le dernier de chaque groupe

D3 — 5 GROUPES DE 10

D4 — 9 GROUPES DE 6
↗ Le 1er de chaque groupe
↘ Le dernier de chaque groupe + les 2 moins bons 5èmes

D4 — 9 GROUPES DE 6
↗ Le 1er de chaque groupe + les 7 meilleurs 2èmes
↘ Le dernier de chaque groupe

D4 — 5 GROUPES DE 10

D5 — 8 GROUPES DE 6 + 2 GROUPES DE 5
↗ Le 1er de chaque groupe + le meilleur 2ème

D5 — 9 GROUPES DE 6 + 3 GROUPES DE 5
↗ Le 1er de chaque groupe + les 2 meilleurs 2èmes

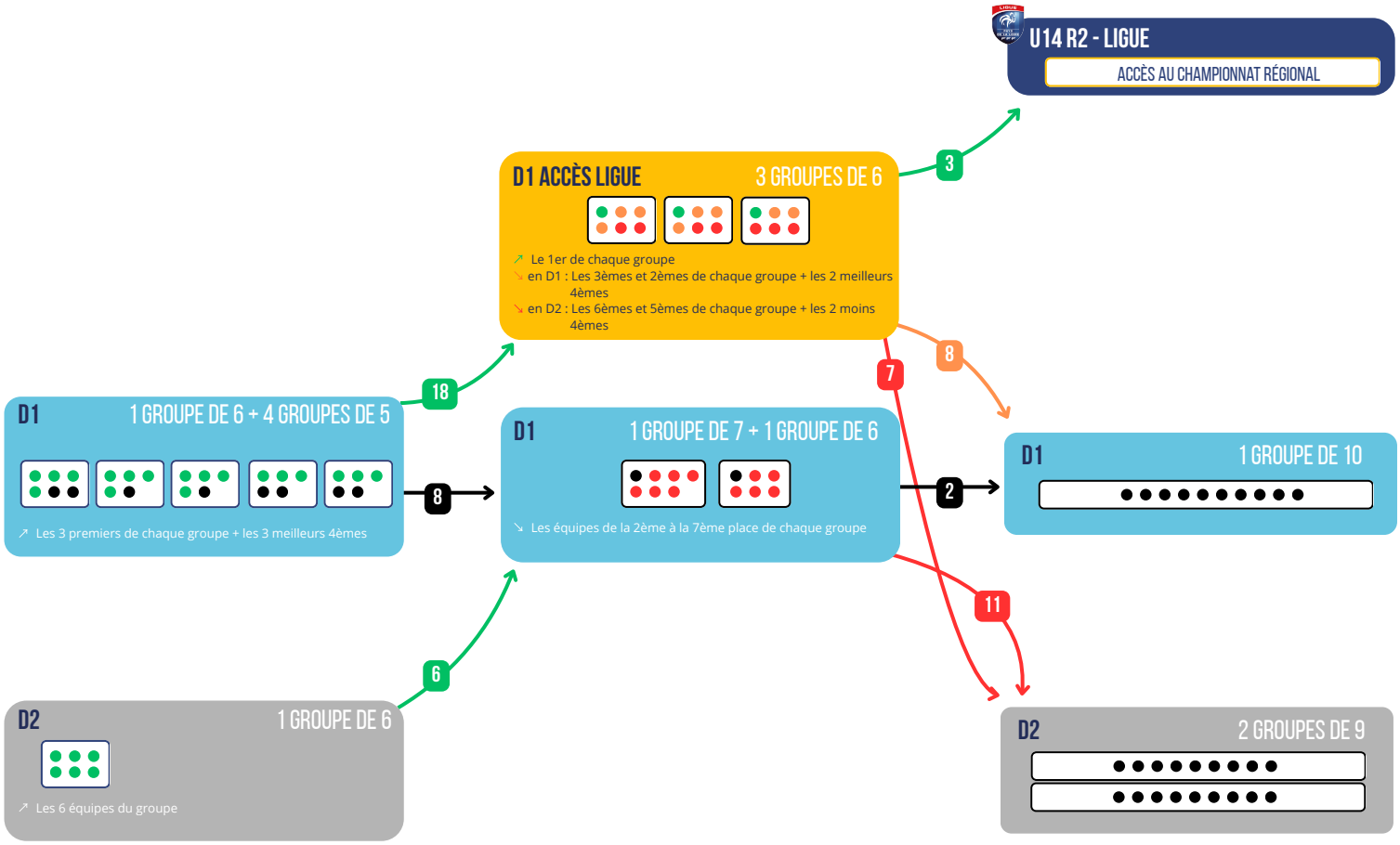
D5 — 7 GROUPES
À DÉFINIR ULTÉRIEUREMENT

U14 MASCULINS

TABLEAU MONTÉES / DESCENTES

SAISON 2026/2027

PHASE 1	PHASE 2	PHASE 3
DU 19/09 AU 17/10	DU 07/11 AU 19/12	DU 30/01 AU 29/05



RETROUVEZ LES RÈGLEMENTS DES CHAMPIONNATS ICI

U15 FÉMININES

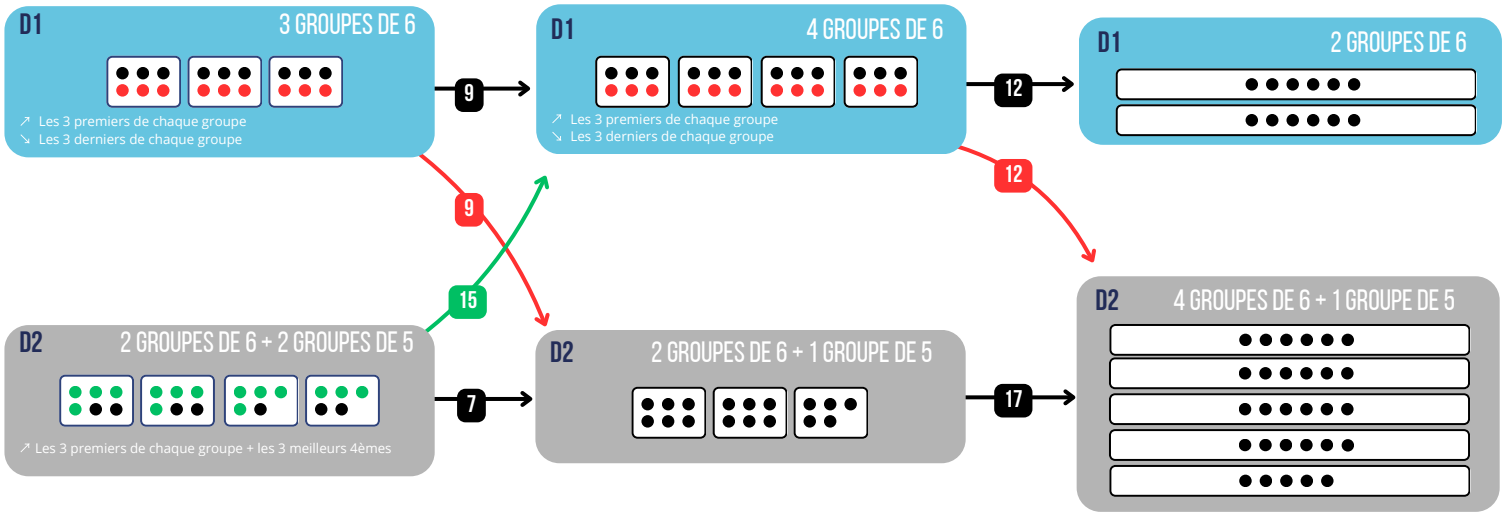
TABLEAU MONTÉES / DESCENTES

SAISON 2026/2027

PHASE 1
DU 19/09 AU 17/10

PHASE 2
DU 07/11 AU 05/12

PHASE 3
DU 23/01 AU 29/05



U18 FÉMININES

TABLEAU MONTÉES / DESCENTES

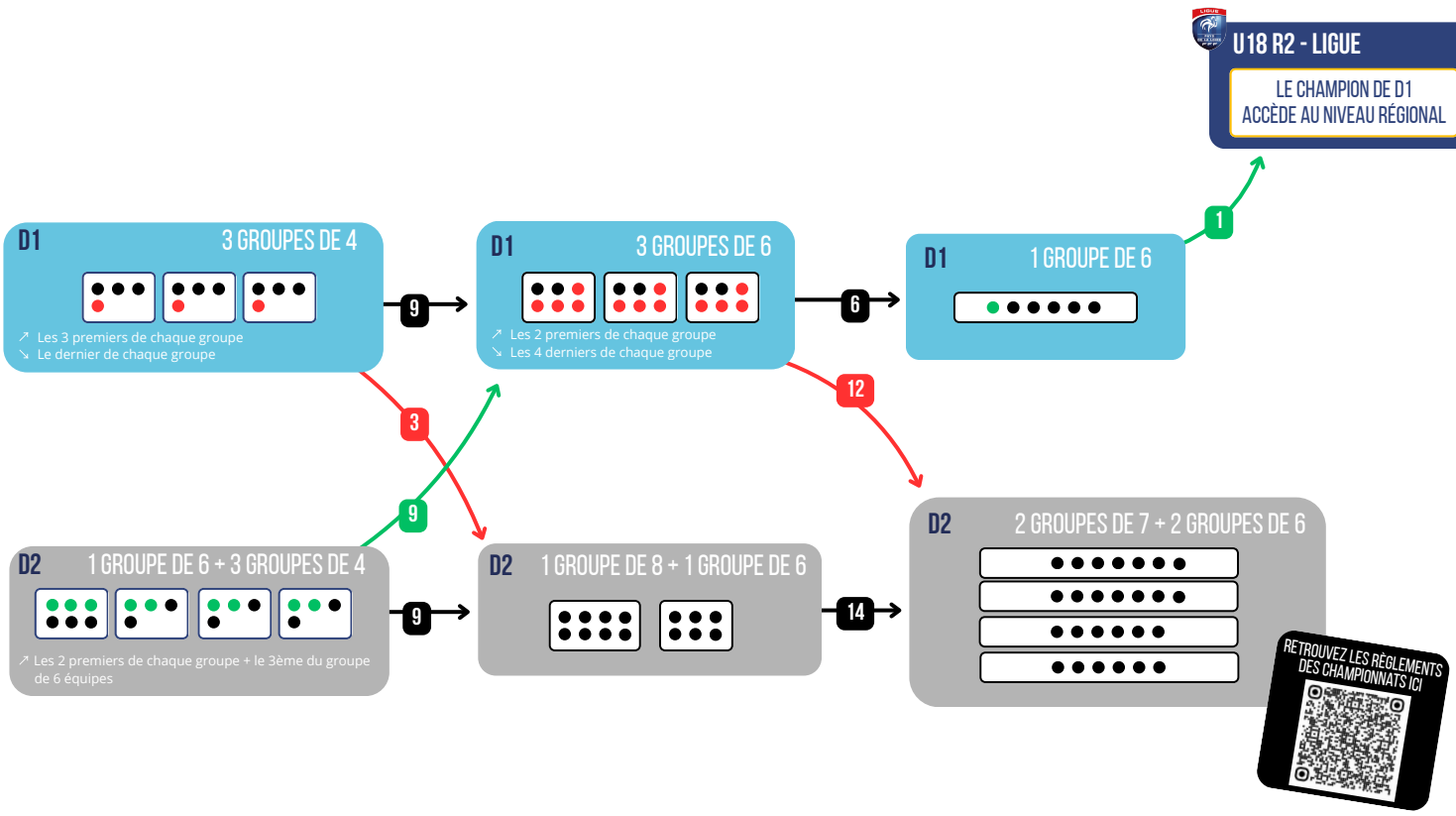
SAISON 2026/2027

PHASE 1
DU 19/09 AU 10/10

PHASE 2
DU 07/11 AU 05/12

PHASE 3
DU 23/01 AU 29/05

SAISON 27/28

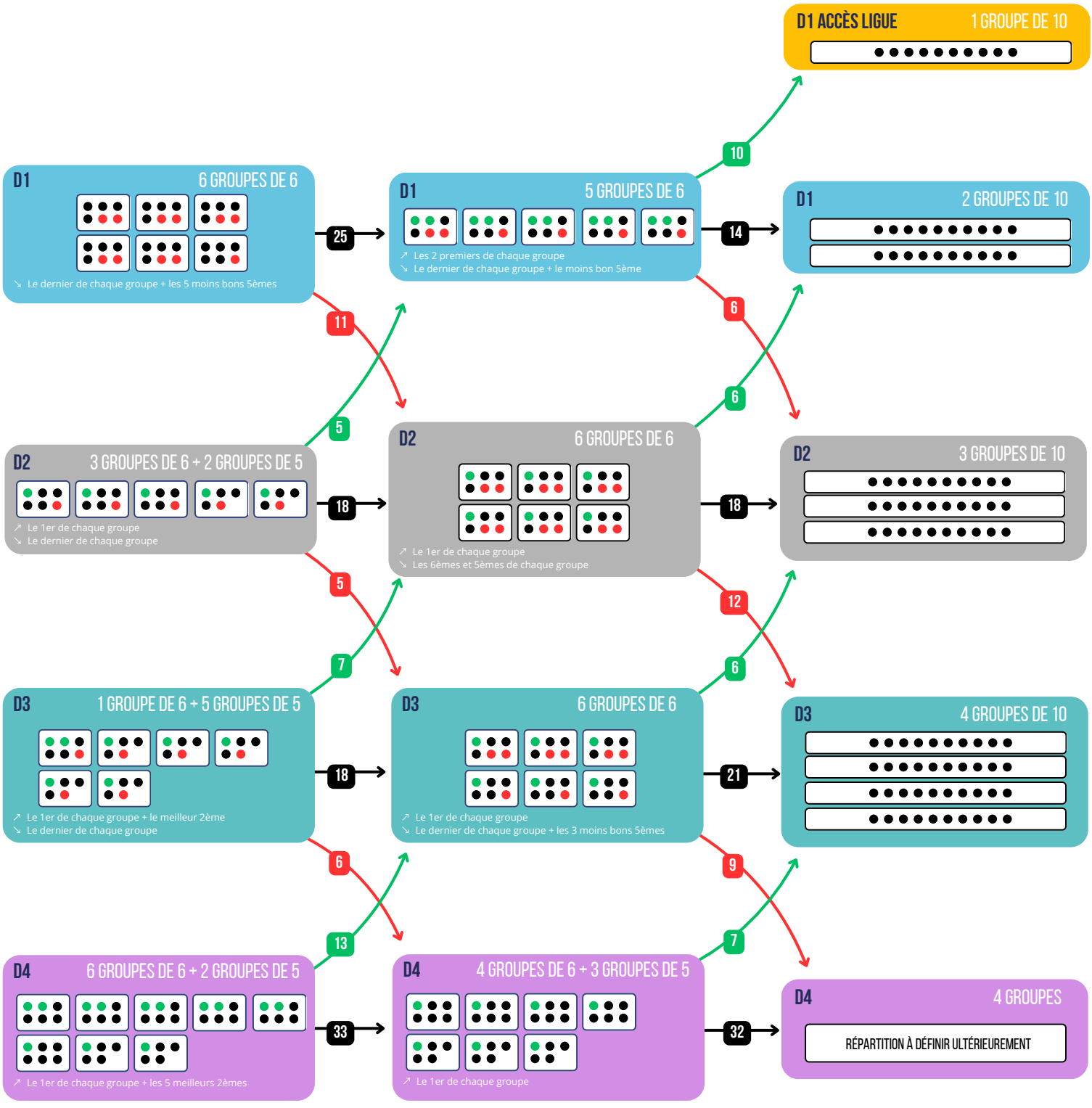


U18 MASCULINS

TABLEAU MONTÉES / DESCENTES

SAISON 2026/2027

PHASE 1	PHASE 2	PHASE 3
DU 19/09 AU 17/10	DU 07/11 AU 05/12	DU 30/01 AU 29/05



RETROUVEZ LES RÈGLEMENTS DES CHAMPIONNATS ICI

Type de dossier : Administratif

Dossier :	24239202	Match :	58029.1	Coupe Du District Albert Bauvineau Masc / Unique			Unique		47
Date :	02/11/2026		27/09/2026	502505	Nozay Os 3	-	519514	Soudan Us 2	
Personne :						Club :	**502505**	**NOZAY O.S.**	
Motif :		110 € au club adverse					Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	05	Amende : Forfait Seniors					04/11/2026	04/11/2026	75,00€

Dossier :	24239212	Match :	58388.1	Challenge Du District Albert Charneau / Unique			Unique		57
Date :	02/11/2026		11/10/2026	542491	Pornic Foot 3	-	500258	St Nazaire Ump 3	
Personne :						Club :	**542491**	**PORNIC FOOT**	
Motif :		110 € au club adverse					Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	05	Amende : Forfait Seniors					04/11/2026	04/11/2026	75,00€

Dossier :	24240034	Match :	54027.1	Départemental 5 Masculin / Unique			Groupe G		35
Date :	03/11/2026		01/11/2026	510653	Nantes St Felix Ccs 3	-	513122	Sorinieres Elan F 4	
Personne :						Club :	**510653**	**C.C.S. NANTES ST FELIX**	
Motif :	63	Art 139/219 - Non utilisation de la FMI					Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	58	Non utilisation de la FMI					04/11/2026	04/11/2026	50,00€

Dossier :	24239035	Match :	57836.1	Départemental 2 Entreprise / 1			Unique		43
Date :	02/11/2026		21/12/2026	615570	Indret Naval Group 1	-	651639	Cholet Af Thales Com 1	
Personne :						Club :	**651639**	**A. F. THALES COMMUNICATIONS CHOLET**	
Motif :	02	Art 15 - Non respect des délais changements horaire/date					Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	02	Art 15 -Non respect délais Changement date/horaire							26,00€

Dossier :	24239072	Match :	51152.1	Départemental 3 Masculin / Unique			Groupe E		13
Date :	02/11/2026		01/11/2026	502138	Thouare Us 2	-	502386	Nantes St Pierre 1	
Personne :						Club :	**502138**	**U.S. THOUAREENNE**	
Motif :	22	Art 25.1 - Absence Délégué au Match					Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match					04/11/2026	04/11/2026	16,00€

Dossier :	24239065	Match :	53219.1	Départemental 4 Masculin / Unique			Groupe E		26
Date :	02/11/2026		01/11/2026	553174	Nantes St Joseph Por 2	-	525241	St Et. Loire Sillon 2	
Personne :						Club :	**553174**	**NANTES SAINT JOSEPH PORTERIE**	
Motif :	22	Art 25.1 - Absence Délégué au Match					Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match					04/11/2026	04/11/2026	16,00€

Dossier :	24239088	Match :	54092.1	Départemental 5 Masculin / Unique			Groupe H		31
Date :	02/11/2026		01/11/2026	514478	Getigne Boussay Fc 4	-	541370	Aigrefeuille As Main 4	
Personne :						Club :	**514478**	**F.C. GETIGNE BOUSSAY**	
Motif :	22	Art 25.1 - Absence Délégué au Match					Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match					04/11/2026	04/11/2026	16,00€

Dossier :	24239075	Match :	54158.1	Départemental 5 Masculin / Unique			Groupe I		36
Date :	02/11/2026		01/11/2026	519100	Nantes Racc 2	-	513920	St Lumine Coutais 2	
Personne :						Club :	**519100**	**R.A.C.CHEMINOTS NANTES**	
Motif :	22	Art 25.1 - Absence Délégué au Match					Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match					04/11/2026	04/11/2026	16,00€

Dossier :	24239074	Match :	54160.1	Départemental 5 Masculin / Unique			Groupe I		36
Date :	02/11/2026		01/11/2026	590304	Vieillevigne Planche 5	-	513856	St Mars De Coutais 3	
Personne :						Club :	**590304**	**VIEILLEVIGNE LA PLANCHE ASSOCIATION SPORTIVE FOOT**	
Motif :	22	Art 25.1 - Absence Délégué au Match						Date d'effet	Date de fin Montant
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match						04/11/2026	04/11/2026 16,00€

Dossier :	24239085	Match :	56864.1	Départemental 5 Masculin / Unique			Groupe B		32
Date :	02/11/2026		01/11/2026	560126	Sainte-Reine Crossac 3	-	521036	Pontchateau St Guill 3	
Personne :						Club :	**560126**	**SAINTE-REINE CROSSAC FOOTBALL**	
Motif :	22	Art 25.1 - Absence Délégué au Match						Date d'effet	Date de fin Montant
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match						04/11/2026	04/11/2026 16,00€

Dossier :	24239082	Match :	56869.1	Départemental 5 Masculin / Unique			Groupe B		32
Date :	02/11/2026		01/11/2026	502454	Missillac Fc 3	-	501946	Montoir Cs 3	
Personne :						Club :	**502454**	**MISSILLAC FOOTBALL CLUB**	
Motif :	22	Art 25.1 - Absence Délégué au Match						Date d'effet	Date de fin Montant
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match						04/11/2026	04/11/2026 16,00€

Dossier :	24239595	Match :	56996.1	Départemental 5 Masculin / Unique			Groupe D		28
Date :	02/11/2026		01/11/2026	565351	Vigneux As Caribbean 1	-	565780	Saffre Fc Pierre Ble 4	
Personne :						Club :	**565351**	**ASSOCIATION SPORTIVE CARIBBEAN**	
Motif :	22	Art 25.1 - Absence Délégué au Match						Date d'effet	Date de fin Montant
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match						04/11/2026	04/11/2026 16,00€

Dossier :	24239221	Match :	54493.1	Départemental 3 Féminin / 1			Unique		39
Date :	02/11/2026		04/10/2026	565672	Gf Stetienne Savenay 1	-	501948	Chateaubriant Voltig 1	
Personne :						Club :	**501948**	**VOLTIGEURS DE CHATEAUBRIANT**	
Motif :	05	Art 26 - Forfait Seniors						Date d'effet	Date de fin Montant
Décision :	05	Amende : Forfait Seniors						04/11/2026	04/11/2026 75,00€

Dossier :	24239240	Match :	54996.1	Départemental Loisirs - Vendredi / 1			Poule F		265
Date :	02/11/2026		30/10/2026	527371	Ent.Bugalliere/Asen2 2	-	511986	Ste Luce S/Loire Us 2	
Personne :						Club :	**511986**	**U.S. STE LUCE S/LOIRE**	
Motif :	05	Art 26 - Forfait Seniors						Date d'effet	Date de fin Montant
Décision :	05	Amende : Forfait Seniors						04/11/2026	04/11/2026

Dossier :	24239235	Match :	57093.1	Départemental 4 Féminin / 1			Groupe B		41
Date :	02/11/2026		04/10/2026	551330	Gf Nantes Est 2	-	581256	Geneston As Sud Loir 2	
Personne :						Club :	**581256**	**GENESTON A.S. SUD LOIRE**	
Motif :	05	Art 26 - Forfait Seniors						Date d'effet	Date de fin Montant
Décision :	05	Amende : Forfait Seniors						04/11/2026	04/11/2026 55,00€

Dossier :	24239196	Match :	57987.1	Coupe Du District Albert Bauvineau Masc / Unique			Unique		47
Date :	02/11/2026		27/09/2026	528847	St Nazaire Immaculee 1	-	514661	Guerande Madeleine 4	
Personne :						Club :	**514661**	**A.S. LA MADELEINE**	
Motif :	05	Art 26 - Forfait Seniors						Date d'effet	Date de fin Montant
Décision :	05	Amende : Forfait Seniors						04/11/2026	04/11/2026 75,00€

Dossier :	24239188	Match :	58183.1	Coupe Du District Albert Bauvineau Masc / Unique			Unique		47
Date :	02/11/2026		11/10/2026	565804	St Molf Ent. S. 1	-	502394	Herbignac St Cyr 2	
Personne :						Club :	**565804**	**ENTENTE SPORTIVE FOOTBALL**	
Motif :	05	Art 26 - Forfait Seniors						Date d'effet	Date de fin Montant
Décision :	05	Amende : Forfait Seniors						04/11/2026	04/11/2026 75,00€

Dossier :	24239205	Match :	58343.1	Challenge Du District Albert Charneau / Unique		Unique	57
Date :	02/11/2026		11/10/2026	563816 Sion Lusanger As 2	-	518734 Plesse Dresny Es 3	
Personne :					Club :	**563816 A. S. SION LUSANGER**	
Motif :	05	Art 26 - Forfait Seniors				Date d'effet	Date de fin Montant
Décision :	05	Amende : Forfait Seniors				04/11/2026	04/11/2026 75,00€

Dossier :	24239208	Match :	58370.1	Challenge Du District Albert Charneau / Unique		Unique	57
Date :	02/11/2026		11/10/2026	544823 Chaumes Arche Fc 3	-	513856 St Mars De Coutais 3	
Personne :					Club :	**513856 ST MEDARD ST MARS DE COUTAIS**	
Motif :	05	Art 26 - Forfait Seniors				Date d'effet	Date de fin Montant
Décision :	05	Amende : Forfait Seniors				04/11/2026	04/11/2026 75,00€

Dossier :	24239211	Match :	58381.1	Challenge Du District Albert Charneau / Unique		Unique	57
Date :	02/11/2026		11/10/2026	514478 Getigne Boussay Fc 4	-	581899 Pt St Martin Fcgl 3	
Personne :					Club :	**514478 F.C. GETIGNE BOUSSAY**	
Motif :	05	Art 26 - Forfait Seniors				Date d'effet	Date de fin Montant
Décision :	05	Amende : Forfait Seniors				04/11/2026	04/11/2026 75,00€

Dossier :	24213479	Match :	58496.1	Challenge Du District Albert Charneau / Unique		Unique	57
Date :	25/10/2026		25/10/2026	544522 Piriac Es Pays Blanc 2	-	565804 St Molf Ent. S. 1	
Personne :					Club :	**565804 ENTENTE SPORTIVE FOOTBALL**	
Motif :	05	Art 26 - Forfait Seniors				Date d'effet	Date de fin Montant
Décision :	05	Amende : Forfait Seniors				04/11/2026	04/11/2026 75,00€

Dossier :	24239038	Match :	58507.1	Coupe Nationale Féminine Futsal / Phase 1 Départementa		Unique	293
Date :	02/11/2026		02/11/2026	553688 Nantes Doulon Bottie 1	-	560518 Campbon Ubcc 1	
Personne :					Club :	**560518 UNION BRIVET CAMPBON CHAPELLE LAUNAY**	
Motif :	05	Art 26 - Forfait Seniors				Date d'effet	Date de fin Montant
Décision :	05	Amende : Forfait Seniors				04/11/2026	04/11/2026 32,00€

Dossier :	24217263	Match :	58510.1	Coupe Clara Mateo / Unique		Unique	56
Date :	30/10/2026		01/11/2026	560640 Gf Mouzillon-Vignobl 2	-	560519 Le Pellerin Fcbl 2	
Personne :					Club :	**560640 GF MOUZILLON-VIGNOBLE**	
Motif :	05	Art 26 - Forfait Seniors				Date d'effet	Date de fin Montant
Décision :	05	Amende : Forfait Seniors				04/11/2026	04/11/2026 75,00€

Dossier :	24216578	Match :	58517.1	Coupe Clara Mateo / Unique		Unique	56
Date :	29/10/2026		01/11/2026	582205 Camoel Presqu'Ile Fc 1	-	590211 St Nazaire Af 2	
Personne :					Club :	**582205 FOOTBALL CLUB CAMOEL PRESQU'ILE VILAINE**	
Motif :	05	Art 26 - Forfait Seniors				Date d'effet	Date de fin Montant
Décision :	05	Amende : Forfait Seniors				04/11/2026	04/11/2026 75,00€

Dossier :	24239227	Match :	54487.1	Départemental 3 Féminin / 1		Unique	39
Date :	02/11/2026		20/09/2026	560518 Campbon Ubcc 1	-	565672 Gf Stetienne Savenay 1	
Personne :					Club :	**560518 UNION BRIVET CAMPBON CHAPELLE LAUNAY**	
Motif :	18	Art 26 - Forfait général				Date d'effet	Date de fin Montant
Décision :	18	Amende : Forfait général				04/11/2026	04/11/2026 225,00€

Dossier :	24239054	Match :	53019.1	Départemental 4 Masculin / Unique			Groupe B		22
Date :	02/11/2026		01/11/2026	581699	Avessac Fegreac Sc 2	-	540404	Pontchateau Aos 3	
Personne :						Club :	**581699**	**AVESSAC FEGREAC S.C.**	
Motif :	01	Art 28 - Retard Feuille de Match					Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	01	Art 28:Retard Envoi Feuille Match <24h					04/11/2026	04/11/2026	17,00€

Dossier :	24239056	Match :	54027.1	Départemental 5 Masculin / Unique			Groupe G		35
Date :	02/11/2026		01/11/2026	510653	Nantes St Felix Ccs 3	-	513122	Sorinieres Elan F 4	
Personne :						Club :	**510653**	**C.C.S. NANTES ST FELIX**	
Motif :	01	Art 28 - Retard Feuille de Match					Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	01	Art 28:Retard Envoi Feuille Match <24h					04/11/2026	04/11/2026	17,00€

Dossier :	24240924	Match :	57944.1	Départemental 2 Entreprise / 1			Unique		43
Date :	04/11/2026		02/11/2026	651641	Nantes Berlin 1989 F 1	-	510653	Nantes St Felix Ccs 1	
Personne :						Club :	**651641**	**BERLIN 1989 FUSSBALL CLUB**	
Motif :	01	Art 28 - Retard Feuille de Match					Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	01	Art 28:Retard Envoi Feuille Match <24h					04/11/2026	04/11/2026	17,00€

Dossier :	24240935	Match :	59989.1	Départemental 1 U15 Féminin / 2			Poule D		379
Date :	04/11/2026		12/12/2026	581197	Gf Loroux Divatte 1	-	560519	Le Pellerin Fcbl 1	
Personne :						Club :	**560519**	**FOOTBALL CLUB BASSE LOIRE**	
Motif :		Demande de report					Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	02	Art 15 -Non respect délais Changement date/horaire							26,00€

Dossier :	24240933	Match :	59989.1	Départemental 1 U15 Féminin / 2			Poule D		379
Date :	04/11/2026		12/12/2026	581197	Gf Loroux Divatte 1	-	560519	Le Pellerin Fcbl 1	
Personne :						Club :	**581197**	**GF LOROUX CANTON**	
Motif :		Demande de report					Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	02	Art 15 -Non respect délais Changement date/horaire							26,00€